

Bilan 2025

ACTIF	2025	PASSIF	2025
	Brut et Net		
ACTIF IMMOBILISE (I)	5 207,40 €	FONDS SYNDICAUX (I)	7 115,74 €
Actif incorporel	- €	Réserves	5 207,40 €
Actif corporel	- €		
Actif financier	5 207,40 €	Report à nouveau	
		Résultat de l'exercice	1 908,34 €
		PROVISIONS (II)	- €
ACTIF CIRCULANT (II)	- €	FONDS DEDIES (III)	- €
Stocks et fournitures	- €	DETTES (IV)	- €
Créances	- €	Dettes financières	- €
		Dettes diverses	- €
DISPONIBILITES (III)	1 908,34 €		
COMPTE DE REGULARISATION (IV)		COMPTE DE REGULARISATION (V)	- €
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)	7 115,74 €	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	7 115,74 €

Compte de résultat 2025

CHARGES	2025	PRODUITS	2025
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	5 736,49 €	PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 537,43 €
Reversements de cotisations FEDE UNSA S	4 400,00 €	Cotisations	6 512,43 €
Achats	1 280,69 €	Subventions	1 025,00 €
Autres charges externes	- €	Autres produits	- €
Autres services extérieurs	- €	Transferts de charges	- €
Impôts et taxes	- €	Reprises des amort. Provisions	- €
Charges de personnel	- €		
Autres charges (frais bancaire)	55,80 €		
Dotations aux amortissements	- €		
CHARGES FINANCIERES (II)	- €	PRODUITS FINANCIERS (II)	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	- €	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	107,40 €
Engagement à réaliser sur contribution de financement (IV)	- €	Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	-
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	5 736,49 €	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	7 644,83 €
SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT	1 908,34 €	SOLDE DEBITEUR : DEFICIT	- €
RESERVES DEDIEES (LIV A)	5 207,40 €	REPRISES DE RESERVE (LIV A)	- €
EXCEDENT RESIDUEL	7 115,74 €	DEFICIT RESIDUEL	- €

Le syndicat UNSA DE L'APHP a enregistré en comptabilité un excédent résultant du montant des cotisations des adhérents. La subvention accordée par l'UD 75 UNSA Interpro permet de couvrir des charges de développement syndical : goodies et supports

Le temps syndical bénéficiant au syndicat est comptabilisé dans le tableau récapitulatif de la répartition du temps syndical entre représentants du syndicat transmis et validé par la DRH et le SG du syndicat au fur et à mesure de son évolution sur l'année.

Il bénéficie de la mise à disposition de locaux sur plusieurs sites de l'APHP, ces contributions n'étant pas comptabilisées dans ses comptes.

Il dispose d'un Livret A pour gérer et optimiser la trésorerie

S'agissant des cotisations, le fait générateur retenu est l'encaissement effectif de l'intégralité de la cotisation.

Les excédents sont soit affectés en réserves, soit maintenus en report à nouveau